

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, , Madame Marie COSTA, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	26	24

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Aline MERIAU pouvoir à Mme Magali BLANLUET, Madame Marianne HUREL pouvoir à M. Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON pouvoir à M. Gérard HUET, Monsieur Yann BOUGUENNEC pouvoir à M. Bruno GODET

Absents excusés : Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Pierre HABERT.

Date de la convocation

10 mars 2023

Date d'affichage

10 mars 2023

A été nommé secrétaire : Madame Marie COSTA

Objet de la délibération
3-Domaine et patrimoine
3-3-3 Autres décisions

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

2023-017 – Déclassement d'un terrain dans le domaine public

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire de tous les espaces verts situés dans le lotissement de la Grande Croix. Une partie de ces espaces verts n'est pas ou peu utilisée et peuvent accueillir de nouvelles habitations. Il convient de prononcer le déclassement du domaine public de la partie indiquée dans le plan ci-joint pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique, Finances, Commerce et Santé » du 6 mars dernier,

et publication ou notification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public communal dans le plan ci-joint pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

La secrétaire de séance
Marie COSTA



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

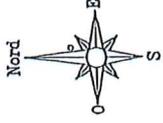


Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le

ID : 045-214501421-20230316-2023_17-DE



PLAN DE MASSE

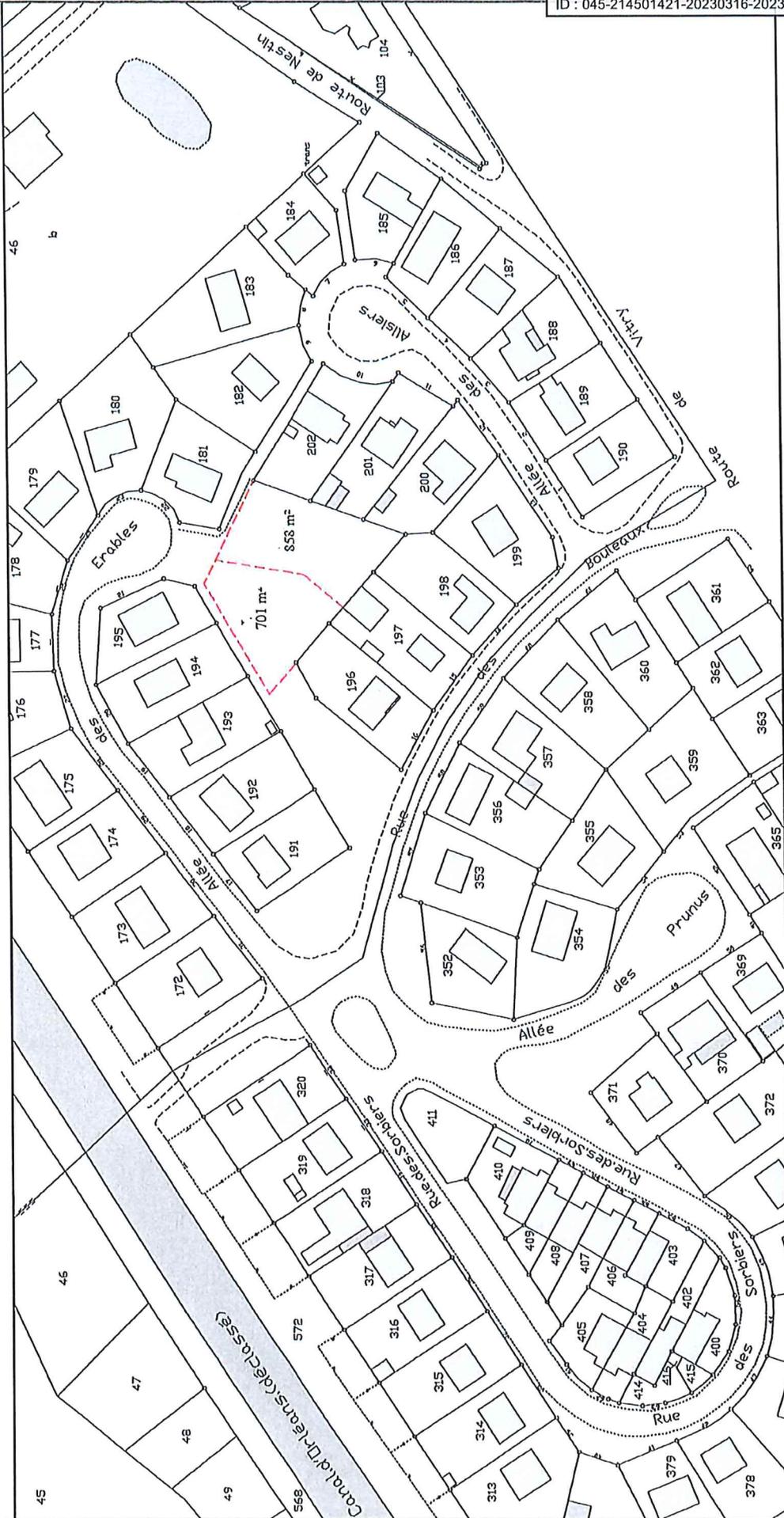
Département du Loiret

COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Lieu-dit : Allée des Erables, Rue des Bouleaux

Propriété de La COMMUNE

Cadastré Section ZI



Extrait du Plan Cadastral

REF : 2022/289
Echelle : 1/1000

Cabinet SOUESME

45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE